

Comment agir sur mon territoire ?

Dispositif en lien

[Dispositif pédagogique Pik'Tro](#)

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le [Contrat local de santé](#) est un outil de coordination local qui vise à **adapter les politiques de santé aux besoins du territoire en mettant en lien les acteurs territoriaux**.

Les enjeux liés à Pik'Tro peuvent être intégrés à la démarche au titre des thématiques [santé environnement](#) et [mobilisation citoyenne](#), lorsque ces problématiques sont identifiées comme prioritaires localement.

Le CLS permet notamment de :

- Partager un diagnostic des enjeux de santé du territoire
- Réunir les acteurs concernés autour d'objectifs communs
- Définir et coordonner un programme d'actions
- Inscrire les actions dans la durée et en assurer le suivi
- Mobiliser les partenaires et dispositifs existants

Comment agir ?

La mise en place d'un CLS se construit avec l'ARS et les acteurs du territoire en **5 étapes** :

1. **Prise de contact avec l'ARS** et transmission d'une lettre d'intention de la collectivité.
2. **Réalisation d'un diagnostic local de santé** pour identifier les besoins et priorités.
3. **Élaboration d'un programme d'actions**.
4. **Signature et mise en œuvre du CLS**, pour une durée de **3 à 5 ans**.
5. **Évaluation du CLS**.

Les délégations départementales de l'ARS

Les [Délégations départementales de l'ARS](#) sont les **interlocuteurs de proximité des acteurs locaux** (*préfet de Département, élus locaux, professionnels de santé, usagers et associations*). Elles **déclinent les orientations régionales** en tenant compte des

réalités et des besoins de chaque territoire.

Elles peuvent accompagner les acteurs locaux pour :

- Identifier les enjeux de santé et les acteurs à mobiliser
- Apporter un appui dans la construction et la mise en œuvre de projets
- Orienter vers les dispositifs de surveillance, de prévention ou de gestion existants
- Faciliter les liens avec les services de l'État et les partenaires locaux
- Accompagner les démarches engagées dans le cadre d'un CLS

Comment travailler avec sa DD ARS ?

Les acteurs du territoire peuvent prendre contact avec leurs Délégations départementales de l'ARS dès l'identification d'une problématique ou d'un projet. Cet échange permet de préciser les enjeux locaux, d'identifier les compétences et responsabilités de chacun et de rechercher les dispositifs ou partenaires adaptés.

S'appuyer sur les outils existants

- **TIQUES** : le programme de recherche participative **CiTIQUE** permet aux citoyens de signaler les morsures de tiques et propose une **carte interactive des signalements**. Les données recueillies contribuent à la recherche sur l'écologie des tiques, à la cartographie des risques infectieux et à l'amélioration des actions de prévention et de surveillance. **Certaines tiques peuvent également être collectées** peuvent puis identifiées et analysées afin de mieux connaître les espèces présentes et les agents pathogènes qu'elles peuvent porter.

- **CHENILLES PROCESSIONNAIRES** : une **carte** permet d'identifier les départements disposant d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les chenilles processionnaires. Dans ces territoires, l'arrêté précise les mesures à mettre en œuvre. Un **dispositif de signalement** permet également aux habitants de **signaler la présence de chenilles ou de nids**. Les signalements sont transmis au référent de la commune qui, en cas de risque pour la santé humaine ou animale, peut coordonner les actions de lutte à mettre en place.

- **MOUSTIQUE-TIGRE** : les collectivités peuvent s'appuyer sur les opérateurs de démoustications qui interviennent pour le compte des ARS pour bénéficier d'une expertise en matière de surveillance et de lutte. Des outils de cartographie comme **ARBOCARTO** permettent également d'**identifier les secteurs susceptibles de**

présenter de fortes densités de moustiques *Aedes* et
aident à **orienter les actions de surveillance et de**
lutte.

[Retour au sommaire](#)